



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-3343-S SEPTONA 250 EW
Dossier lié: 9200078

Maisons-Alfort, le 21 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande de mise sur le marché d'une préparation générique (bis) de la préparation phytopharmaceutique SEPTONA 250 EW

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par GLOBAL CROP CARE LTD, de demande de mise sur le marché d'une préparation générique (bis) pour la préparation phytopharmaceutique SEPTONA 250 EW.

Considérant que le demandeur n'a pas fourni les pièces demandées le 6 octobre 2008 pour compléter son dossier ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché de la préparation générique (bis) SEPTONA 250 EW, présentée par GLOBAL CROP CARE LTD.

Pascale BRIAND